Barème des honoraires

Tarifs TTC – Agence OPT'IMMO

1. Transactions résidentielles (ventes hors neuf et VEFA)

Les honoraires TTC s'appliquent en fonction du prix de vente et du type de mandat choisi (tarifs en vigueur depuis le 1er juillet 2024) :

Tranche de prix de vente	Mandat Simple (TTC)	Mandat Exclusif (TTC)
50 000 € à 150 000 €	10 000 €	10 000 €
150 001 € à 200 000 €	8,5 %	8 %
200 001 € à 240 000 €	7,5 %	7 %
240 001 € à 450 000 €	6,5 %	6 %
450 001 € à 2 000 000 €	5,5 %	5 %
Plus de 2 000 000 €	4,5 %	4 %

Note : pour les logements neufs, les honoraires sont directement inclus dans le prix affiché et généralement pris en charge par le promoteur.

2. Location d'habitation principale

Les frais sont répartis entre le locataire et le propriétaire bailleur selon la surface habitable :

À la charge du locataire :

- **Visite, constitution du dossier et rédaction du bail :** 10 € TTC / m^2 habitable (à régler à la signature du bail).
- **État des lieux d'entrée :** 3 € TTC / m^2 habitable (à régler à la remise des clés).

À la charge du bailleur :

- **Visite, constitution du dossier et rédaction du bail :** 10 € TTC / m^2 habitable.
- **État des lieux d'entrée :** 3 € TTC / m^2 habitable.
- **Conseils, estimation du loyer et entremise :** 1 € TTC / m^2 habitable.

3. Immobilier d'entreprise et professionnel

Vente (à la charge du vendeur, tarifs depuis le 1er mai 2025) :

- **50 000 € à 100 000 € :** forfait de 9 000 €.
- **100 001 € à 200 000 € :** 10 %.
- **200 001 € à 300 000 € :** 9 %.
- **300 001 € à 500 000 € :** 8 %.
- **600 001 € à 3 000 000 € :** 7 %.

Location professionnelle (à la charge du locataire) :

- **Visite, négociation, dossier et rédaction du bail :** 15 % HT du loyer annuel HT + TVA de 8,5 %.